

Synthèse des travaux

L'atelier " Fonctions non marchandes de la forêt méditerranéenne " a réuni selon les différentes séances du jeudi 27 mai entre 30 et 40 personnes, un petit groupe d'une vingtaine de congressistes ayant poursuivi le travail de réflexion dans la matinée du samedi. Ils nous ont beaucoup aidés à élaborer et enrichir cette synthèse.

La journée de terrain du mardi 28 mai a permis d'illustrer les débats de la veille.

Les points qui nous semblent ressortir des débats sont les suivants :

1 - Tout d'abord sur la définition de l'objet

Nous étions partis d'un inventaire assez classique des fonctions des espaces forestiers :

- ◆ *fonctions de production (bois, liège, viande, champignon, fruits, etc ...)* souvent marchandes ... mais pas toujours.
- ◆ *fonctions physico-chimiques* :
 - protection contre l'érosion, le ruissellement, stockage de l'eau, retenue de poussières, puits de carbone et source d'oxygène.
- ◆ *fonctions biologiques et écologiques* :
 - préservation des espèces, des habitats, de la biodiversité.
- ◆ *fonctions socio-culturelles* :
 - paysage, loisirs, détente, culture scientifique, plus généralement élément culturel pour la société, gisement pédagogique.

Sans remettre en cause cette classification, la discussion nous a conduit à revoir le point d'entrée et à faire remarquer que :

a) La forêt c'est un ensemble de processus biologiques et écologiques se déroulant sur un territoire aménagé.

b) La fonction est un ensemble de processus biologiques identifiés par rapport aux usages qu'on en attend.

Qui dit usages dit existence de demandeurs, voire d'offreurs de services, liés à ces usages et à ces fonctions. Là c'est l'économiste qui s'exprime. Globalement, il y a des acteurs derrière les territoires.

Donc l'entrée nous semble être la suivante :

- ◆ **Un territoire évidemment, mais aussi,**
- ◆ **Des acteurs :**
 - d'autant plus nombreux que la déprise rurale est forte,
 - avec leurs représentations des aménités liées à la forêt méditerranéenne,

- avec leurs stratégies, lesquelles ne sont pas toujours complémentaires et parfois même souvent contradictoires.

Ces acteurs peuvent être des Institutions dont certaines représentent les intérêts supérieurs de la Nation voire de l'Humanité.

Ces acteurs appartiennent à des catégories socio-professionnelles diverses.

Ils revendentiquent un droit de regard sur l'espace rural qui devient de plus en plus un **bien public** et dont la **plurifonctionnalité** est réaffirmée.

Cela implique aussi de nouvelles pratiques de gestion dans un contexte nouveau.

2 - Une offre et une demande, à l'origine, peu explicites mais qui se construisent mutuellement par itération

Les acteurs, dans la période moderne, changent :

- ◆ de **nouvelles demandes** en matière de services environnementaux, peu explicites ou mal informées à l'origine, émergent ;



Photo 1 : Jean-Paul Chassany, animateur du groupe de travail, lors des conclusions de Foresterranée'99

Photo D.A.

♦ en face apparaissent des offreurs publics ou privés dont les représentations évoluent (ex. : ONF, CRPF, propriétaires privés...).

Progressivement ces représentations se construisent par des allers et retour continus entre offreurs et demandeurs. Des acteurs apprennent de ce fait à préciser leurs attentes (pour les demandeurs) et à repérer et identifier les biens et services susceptibles d'être mis à disposition, en fonction de la demande (pour les offreurs, dont la Puissance Publique). Donc, on est bien dans un processus de construction sociale et d'apprentissage.

3 - Sur les modalités de confrontation de l'offre et de la demande.

Des flux monétaires... et même des emplois conséquents mais non internalisés sont mis en jeu selon des processus très divers. Ces flux sont peut-être plus importants parfois que ceux résultant de la production de bois proprement dite.

Comment organiser la confrontation entre l'offre et la demande ?

- soit par le marché, à travers la «marchandisation» des usages (qui sont hors marché à l'origine) : la notion de péage a fait florès pour ne pas dire qu'elle a suscité des débats animés...

- soit hors marché, par financement (et non pas aide) de ces fonctions via des subventions, des aides ou des incitations institutionnelles diverses.

Nous passons sur les joutes oratoires (excusez ce joyeux euphémisme) relatives à la possibilité ou non d'attribuer une valeur à ces fonctions hors marché et sur la volée de bois vert (en chêne vert méditerranéen forcément) qui s'est abattue sur les pauvres économistes qui ne savent que constater ex-post, une valeur, un équilibre, voire un prix sur un marché, et qui se sont mis en tête de faire avouer aux consommateurs leur consentement actuel et futur à payer pour l'une ou l'autre de ces fonctions non marchandes et pour les aménités qui leur sont liées.

4 - Sur la compatibilité technique des fonctions et sur l'acceptabilité sociale de leur coexistence, dans le cadre de leur valorisation.

Puisqu'il y a une multifonctionnalité de la forêt méditerranéenne, comment peut-on combiner ces différents usages sur un même espace avec des acteurs ayant des stratégies pour le



Photo 2 : Les participants du groupe «Fonctions non marchandes de la forêt méditerranéenne» sur le terrain

Photo J.-P.C.

moins diverses voire divergentes (chasseurs versus écologistes versus éleveurs versus poètes et donc rêveurs) ?

C'est donc la "compatibilité technique" entre les différentes fonctions attendues et les pratiques de gestion de la forêt méditerranéenne qui vont avec, qui est en cause.

Quelles sont alors les modalités de la construction de cette combinaison de fonctions (y compris la production de bois, car, Dieu merci, on n'empêche pas les arbres de pousser !) ?

Enfin, quelle est l'acceptabilité sociale de ces combinaisons ?

C'est là que les sociologues et les géographes nous ont rendu service en analysant, en amont, les représentations, les stratégies et les comportements des acteurs, que ce soit sur le Massif de la Clape, ou au travers d'une comparaison de communes alpines européennes.

Même si les sociologues émettent des réserves quant aux notions de valeurs relatives et de prix, appliquées aux biens environnementaux, il y a très certainement des réflexions communes à envisager entre eux (elles) et les économistes. Le dialogue interdisciplinaire est une nécessité et il faudra l'élargir à d'autres disciplines (anthropologie, psychologie...).

5 - Sur la nécessaire concertation entre les acteurs.

Elle tourne autour de la manière dont se construisent les choix d'aménagement et de gestion, la place et le rôle des propriétaires privés et/ou publics.

Quelles structures de concertation doit-on utiliser ou mettre en place ?

Peut-on imaginer des **médiateurs environnementaux** sur le terrain pour résoudre des cas concrets ?

La visite du 28 Mai chez M. Roux à La Roque d'Espeil vient illustrer les problèmes posés par la concertation entre Parc Régional du Luberon, CRPF, communes, propriétaires, berger, chasseurs, promeneurs ... et j'en passe... pour pouvoir aboutir à un projet global multi-usage de la forêt qui satisfasse le plus grand nombre.

6 - Sur la formation/sensibilisation et sur la vulgarisation.

Elle est relative au nécessaire travail de **sensibilisation, formation, vulgarisation** de tous les acteurs depuis les consommateurs dès leur plus tendre enfance, jusqu'aux offreurs d'aménités, à travers l'acquisition de nouvelles compétences et l'émergence des nouveaux métiers de la Nature.

7 - Sur des questions à développer.

Des problèmes très importants ont été évoqués sans que nous n'ayions pu les approfondir. Ils sont relatifs à la rémunération de fonctions hors marché liées, en particulier, à la biodiversité. Enfin a été soulevé le problème de la forêt méditerranéenne considérée comme puits de carbone et l'impact possible de cette fonction dans les négociations internationales. Le problème de la responsabilité civile du propriétaire dès lors que l'ouverture au public est inéluctable a également été abordé mais de manière succincte.

Enfin, on a insisté sur deux points :

- ♦ Si les fonctions non marchandes ont tendance à se «marchandiser», il apparaît impératif de réfléchir à une certaine éthique, surtout lorsque la demande pour des biens «publics» est forte et que des risques de surfréquentation liés à l'ouverture au public sont susceptibles de détruire la ressource de base. Dans ce sens, on souhaite "rationner" par les files d'attente plutôt que sélectionner par les prix. Dans le pire des cas, il semble préférable d'établir une barrière infranchissable pour tous.

- ♦ La mise à disposition des services liés aux fonctions hors marché de la forêt nous semble relever d'une démarche de contractualisation entre l'Etat, les collectivités territoriales, les propriétaires et gestionnaires. On est en droit d'attendre beaucoup de la mise en place des contrats de territoire.

En guise de conclusion

L'atelier a mis en lumière plusieurs éléments que nous pouvons rappeler.

- Il a permis l'explicitation des fonctions non marchandes de la forêt méditerranéenne et l'intérêt d'une réflexion approfondie sur les valeurs écologiques, économiques ou sociales qui leur sont accordées. Cela relève d'une prise de conscience relativement récente, que ce soit au niveau des individus, au niveau des collectivités territoriales ou au

niveau des institutions publiques. L'augmentation des flux monétaires généralement d'origine publique et qui répondent à une demande de l'ensemble de la société, en est une première traduction et c'est ce qui rend d'autant plus urgent la mise au point de méthodes d'évaluation des Politiques publiques mises en œuvre.

- Au-delà de la production de bois d'œuvre, de bois d'industrie ou de bois énergie, les biens et services liés aux fonctions non marchandes constituent des biens publics dont certains font l'objet de tentatives quelquefois réussies de marchandisation. Néanmoins ces pratiques ne sont pas encore très courantes ni toujours facilement acceptées par le grand public. En tout état de cause les communications présentées ont montré que les initiatives existent et qu'elles sont originales et porteuses d'avenir.

- La diversité des acteurs concernés, la superposition, voire l'amalgame des fonctions non marchandes reconnues (paysages, biodiversité, composante de l'occupation du territoire et du développement local par les activités induites...) s'exprime à travers la diversité des enjeux que représentent ces fonctions. Le révélateur de cette diversité d'enjeux ce sont les conflits entre acteurs locaux, les institutions et la société en général. En arrière plan de ces conflits dont certains sont plus ou moins latents et larvés et d'autres plus violents et donc plus facilement perceptibles, ce sont des stratégies d'acteurs qui se dessinent, basées sur des arguments objectifs et rationnels d'une part, mais qui risquent aussi de se nourrir d'une absence de connaissances scientifiques et d'un manque de méthodes pour mesurer des phénomènes écologiques, économiques et sociaux, souvent mal identifiés et de plus en interrelation. La recherche a bien évidemment son rôle à jouer pour objectiver les arguments de la négociation. Elle doit être en mesure de le faire dans une démarche interdisciplinaire et interprofessionnelle, i.e avec les acteurs concernés pour mieux cerner les objets de recherche pertinents, mieux les conceptualiser et pour aider à la mise en œuvre de solutions de compromis améliorant le bien-être individuel et collectif. L'atelier n'a pas véritablement abordé ces questions qui peuvent aussi faire appel, du point de vue de l'analyse économique, à l'économie des conventions ou plus généralement à l'économie institutionnelle et à la théorie des jeux pour l'appui à l'élaboration de politiques publiques plus efficientes et plus cohérentes et pour l'aide à la décision.

- Enfin, la question des structures de concertation et de négociation entre les acteurs, privés ou institutionnels mériterait également d'être développée. La mise en place de la Loi d'Orientation sur la Forêt, par analogie avec la Loi d'Orientation Agricole, devrait aussi promouvoir la mise en œuvre de contrats de territoire entre la puissance publique et les propriétaires forestiers. L'élaboration et le suivi des contrats qui seront signés, seront l'occasion d'expérimenter, en la matière, des approches intéressantes à évaluer...

Comme on pouvait s'y attendre, la liste des questions est loin d'être close et il nous reste encore beaucoup à faire.

**Jean-Paul CHASSANY,
Philippe NECTOUX**